

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 21 janvier 2014, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2014.

2014-01-001 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2014 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2014, un budget équilibré de 72 907 827 \$.

ADOPTÉ

2014-01-002 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016, au montant de 132 360 000 \$, se détaillant comme suit :

- 2014 : 56 360 000 \$;
- 2015 : 44 750 000 \$;
- 2016 : 31 250 000 \$.

ADOPTÉ

2014-01-003 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 sera publié dans le *Bulletin municipal* et distribué à compter du 7 février pour se terminer le 13 février 2014.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-01-004 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 21 janvier 2014.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier